

Comment trouver ou calculer le Quotient familial (QF)

- Si votre adhérent (ou ses parents) a encore des enfants à charge, ou touche le RSA, ou ... Il a donc un compte à la CAF et peut, par Internet notamment, obtenir une attestation de QF. Il vous présentera cette attestation qui doit dater de moins de six mois.
- Si votre adhérent n'a plus de contact avec la CAF, dans ce cas il doit vous présenter son dernier avis d'imposition qui indique le Revenu fiscal de référence et le nombre de parts du foyer fiscal.

Le calcul du QF se fait de la façon suivante :

Revenu fiscal de référence, divisé par le nombre de parts, divisé par 12.

- Si le cas est particulier et difficile à régler, la personne habilitée et référente pour calculer et trancher est : Cécile OLLIVIER MARCHAND.
- L'adhérent peut refuser de vous indiquer son QF ou de vous montrer son avis d'imposition ; c'est son droit. Ce refus suppose alors qu'il accepte de payer le tarif le plus haut.